

Les carrés musulmans, une négation des principes laïques

Une nouvelle revendication identitaire.(une de plus...)
véritable négation

outrageante des principes laïques et républicains se propage
aujourd'hui.

Pourtant personne n'empêche les français de confession
musulmane d'être inhumés dans les cimetières communaux,
personne ne les empêche de tourner la tête du défunt vers La
Mecque...Alors pourquoi les musulmans imposent-ils aux
municipalités leurs coutumes et leurs lois spécifiques...en
exigeant une séparation, véritable « apartheid » funeste et
funéraire...

La France est un Etat de Droit, les lois sont applicables à
tous, sans distinction. Le droit islamique, que les
intégristes voudraient nous imposer, distingue trois concepts
territoriaux :

Le « Dar el islam » (terre de Paix)

Le « Dar el harb » (terre de guerre)

Le « Dar el suhl » (terre de la trêve)

Le carré musulman devient alors une sorte
d'extraterritorialité (comme une ambassade.) c'est le triomphe
de la notion communautariste.

La loi du 14 novembre 1881 interdit aux maires d'opérer des
regroupements de tombes séparées en fonction des confessions.
Il a fallu cette interdiction pour obliger les catholiques à
admettre dans les cimetières communaux, les défunts d'origine
protestante, qui jusqu'alors étaient contraints de se faire
enterrer chez eux, sur des terrains privés. On voit toujours
ces caveaux aux milieux des vignes et des champs ou dans les
parcs et jardins en Gironde, en Béarn, en Charente, ou dans
toute la vallée de la Dordogne. Le droit à la différence, ce

slogan pernicieux, qui avait pour mission de préparer les esprits au renoncement des principes républicains a fait son chemin...

Le gouvernement qui profite de toutes les occasions.(voir la circulaire du 19 février 2008) grignote toujours un peu plus la loi de 1905, de séparation des Eglises et de l'Etat, en favorisant les revendications religieuses, dans les écoles, les hôpitaux, les administrations, dans la police et l'armée... Hélas, de très nombreux élus, pour des raisons basement électoralistes et manque de courage prêtent leur concours aux élucubrations communautaristes, qu'ils qualifient pour mieux tricher de « manifestations culturelles »... ??

Le manque de connaissances historiques et philosophiques explique aussi l'absence de convictions laïques et rationalistes.

Si l'on accorde aux musulmans des cimetières séparés, il faudra aussi les offrir aux juifs, aux témoins de Jéhovah, aux bouddhistes, aux évangélistes ...etc..etc.. et pourquoi pas aux agnostiques et aux Francs-Maçons... !!!

La société cultive, me semble t-il suffisamment de particularismes et de ségrégations pour qu'il ne soit pas utile de trier les cadavres...

Face à la mort inexorablement égalitaire il serait indécent de pratiquer une sorte d'apartheid symbolisant la Mort de la République.

Simon Garrigue